

cinquante-six centimes (fr. 31,333 56 c.), pour intérêts de la dette flottante de l'année 1845.

Cette allocation formera l'art. 25 du chap. 1^{er} du budget du susdit exercice.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. J. Malou.

522. — 18 JUILLET 1846. — *Loi ouvrant un crédit supplémentaire de 169,265 17, au budget de la dette publique de l'exercice 1845* (2). (Monit. du 18 juillet 1846.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au budget de la dette publique de l'exercice 1845, un crédit de cent soixante-neuf mille deux cent soixante-cinq francs dix-sept centimes (fr. 169,265 17 c.), pour intérêts de la dette flote de l'année 1845.

Cette allocation formera l'art. 26 du chap. 1^{er} du budget du susdit exercice.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. J. Malou.

523. — 18 JUILLET 1846. — *Loi autorisant l'aliénation de biens domaniaux* (1). (Moniteur du 19 juillet 1846.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le gouvernement est autorisé à aliéner, par voie d'adjudication publique, les biens domaniaux désignés dans l'état annexé à la présente loi.

Art. 2. Le produit de la vente de ces biens sera affecté à l'amortissement de la dette publique.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. J. Malou.

État de consistance des biens domaniaux, annexé à la loi qui en autorise l'aliénation.

§ 1^{er}. BOIS DOMANIAUX.

Flandre occidentale.

Bois et biens.	Situation.	Contenance.	Valeur vénale approximative.
1 Houthulst (Partie détachée de la masse.)		165 72 »	175,000

Flandre orientale.

2 Eename.	Commune d'Eenaeme et autres comm.	134 49 »	500,000
3 Affligem.	» Meldert.	72 » »	137,000

Luxembourg.

4 Nollomont.	» Waha.	118 31 51	82,800
5 Fays-Malempré.	» Malempré.	162 44 23	75,400
6 Bantay.	» Orgeo.	101 37 50	80,000

Namur.

7 Chenu sur Vonèche.	» Chenu.	60 » »	45,000
----------------------	----------	--------	--------

Total du § 1^{er}. 812 34 04 891,200

(1) Présentation à la chambre des représentants le 22 juin 1846 — Rapport par M. Veydt le 30 juin (Docum., p. 1892). — Adoption le 7 à l'unanimité des 52 membres présents.

Rapport au sénat par M. le duc d'Ursel le 9 juillet 1846. — Adoption le 15 à l'unanimité des 36 membres présents.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 23 mars 1846 (Docum., p. 1066). — Rapport par M. Kervyn le 27 mai 1846. — Adoption le 25 juin à l'unanimité des 55 membres présents.

Rapport au sénat par M. le baron Dellafaille le 9 juillet 1846 (Docum., p. 1898). — Adoption le 11 juillet à l'unanimité des 27 membres présents.